



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 15 septembre 2025 un règlement portant le numéro 299-25 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie de l'excédent accumulé non affecté du fonds général ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 107, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 26 septembre 2025.

Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 26 septembre 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 26 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-
greffière